

Les collectes à la demande

Donnez une seconde vie à ce qui vous encombre !

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la **collecte des encombrants et DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) est assurée en **porte-à-porte par la Recyclerie du Gâtinais**, sous la responsabilité de la CCVE.

Plutôt que d'être détruits, ces encombrants pourront, s'ils sont en bon état, être remis en circulation par la Recyclerie, ou triés dans les différentes filières de valorisation de la matière.



A PRÉSENTER NON-DÉMONTÉS
(50kg max. par objet)

► **Mobilier en bois, métal ou plastiques, la literie, vélos et accessoires de sports**

A PRÉSENTER EN SAC DE 120L MAX



► **120L**

► **Vêtements, chaussures, maroquinerie non souillés et non mouillés, la vaisselle, les objets de décoration, jeux et électronique (CD, DVD, Vinyle), livres**



Sur rendez-vous au 01 73 21 77 69 (prix d'un appel local), dans la limite de 2 m³ par passage pour les maisons individuelles, 20 m³ pour les collectifs.



Les déchets des entreprises, commerçants et artisans **ne peuvent pas être collectés**. Ceux-ci devront se rendre en **déchèteries**, accessibles aux professionnels.

L'équipe du **service Déchets Ménagers et Assimilés** reste à votre écoute et à votre disposition :
environnement@ccvalessonne.com
01 64 93 21 20

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le jeudi de 9h à 12h / Le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS
AU 1^{ER} JUILLET 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
VAL D'ESSONNE

MODALITÉS de COLLECTE et consignes de tri



Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne
01 64 93 21 20 ✉ **environnement@ccvalessonne.com**
www.valessonne.fr



Informations sur vos collectes

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la **collecte des déchets ménagers et assimilés** sur le territoire du Val d'Essonne est assurée en porte-à-porte par le prestataire SEPUR, sous la responsabilité de la CCVE.

Retrouvez dans ce document les modalités et fréquences de collecte ainsi que les **consignes de tri**.

Ordures ménagères

En porte-à-porte une semaine sur deux



► Sac poubelle classique

Déchets issus de la vie quotidienne des foyers, entreprises, administrations, et ne pouvant pas être triés dans les autres bacs.



Collectes chaque semaine dans les centre-bourgs, les collectifs et certains établissements : liste et détails sur www.valessonne.fr

Collectes sous réserve du bon respect de ces consignes et de l'utilisation de contenants agréés « CCVE ».

En cas de bacs trop pleins, des sacs à logos sont disponibles en mairie au tarif en vigueur.



Une question, un besoin d'accompagnement ?
L'équipe de prévention se tient à votre disposition :
01 64 93 21 20 / environnement@ccvalessonne.com

Emballages et papiers

En porte-à-porte une fois par semaine



► Les papiers et journaux



► Les emballages en métal



► Les emballages en carton



► Les emballages en plastique et polystyrène

L'AUTOCOLLANT ERREUR DE TRI, C'EST QUOI ?

Le Service Déchets de la CCVE et le collecteur s'assurent de la qualité du tri. En cas d'erreur de tri, une étiquette « **refus de collecte** » sera collée sur votre bac, vous indiquant pourquoi il n'a pas pu être collecté. Une fois retrié, vous pourrez le présenter à la prochaine collecte.

Retrouvez des astuces et des conseils pour mieux trier vos déchets sur www.valessonne.fr, rubrique Consignes de tri

Le verre



Pour la commune de Mennecy, collecte en porte-à-porte une semaine sur deux.

Points d'Apport Volontaire

Des points d'apports volontaires (PAV) sont disposés sur l'ensemble du territoire de la CCVE. Retrouvez la liste complète des PAV sur www.valessonne.fr ou en flashant ce code :



► Bouteilles, Bocaux, Pots, Flacons en verre : vides, sans bouchons ni couvercle

Déchets végétaux

En porte-à-porte une semaine sur deux entre mi-mars et mi-novembre *



► Tontes, Fleurs, Feuilles, Branchage, Fagots ficelés

■ 5 fagots maximum ■ Présentés à côté du conteneur
■ Attachés, ne dépassant pas 1,20 m de longueur
(branches de 5 cm de diamètre et d'un poids n'excédant pas plus de 25 kg par fagot)

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les souches, troncs, terre, cailloux **sont à déposer en déchèterie**



Une collecte en porte-à-porte spécifique pour les sapins de Noël se déroulera en **janvier** pour les communes concernées.*

* Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Chevannes, D'Huison-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

LE SAVIEZ-VOUS ?



La vaisselle, la porcelaine, le cristal, lorsque cassés, **sont à déposer dans le bac vert**

► Quand ils sont en bon état, **ils sont à déposer aux encombrants ou en recyclerie**

Les parebrises, écrans de télévision, vitres, miroirs, vitrocéramique, terre cuite **sont à déposer lors de la collecte des encombrants**



Les ampoules, **sont à déposer dans les points de récupération dans les magasins**